

Grâce à la sortie automatisée des bacs d'équarrissage, le conteneur à froid statique Equabox répond aux enjeux de biosécurité et de visitabilité des élevages, tout en simplifiant le travail de l'éleveur et de l'agent de collecte.

Un caisson d'équarrissage pour une collecte autonome

Avec le caisson Equabox, les animaux morts sont conservés au froid jusqu'à l'arrivée du camion d'équarrissage. L'éleveur n'a plus à sortir le bac à l'avance, c'est l'agent de collecte qui déclenche sa sortie automatisée. Fabriqué par les entreprises ligériennes Degré Confort et

VMA, il a été développé en concertation avec la société SecAnim du groupe Saria. L'objectif était de répondre à la demande de simplification de la gestion des cadavres initiée par Laurent Guillard, éleveur à Mauron (5 400 m² en volailles de chair), tout en intégrant les contraintes d'ergonomie et de sécurisation pour l'agent

de collecte. « Validé par l'entreprise d'équarrissage, le caisson est certifié 'collecte autonome' », explique Gilles Humeau, de Degré Confort.

DURÉE DE VIE OPTIMALE AVEC LE FROID STATIQUE

Posé sur une dalle de béton, Equabox est un caisson préfabriqué de deux mètres de

large sur 2,5 mètres de long. Il est équipé d'un plateau motorisé, avançant sur des rails jusqu'à une plateforme extérieure. Supportant une charge maximale de 1,5 tonne, il est adapté à la majeure partie des bacs standard (un ou deux bacs) et convient aux élevages de volailles, de porcs et de veaux. « Le caisson frigorifique (tem-

L'ENLÈVEMENT DES ANIMAUX MORTS EN IMAGES



Déverrouillée via une boîte à code, la porte à pont-levis est ouverte mécaniquement et abaissée au sol. ©A. Puybasset



L'avancée du chariot est commandée en maintenant l'appui sur un bouton, ce qui l'oblige l'opérateur à rester éloigné du plateau par sécurité, protégé par une barrière. ©A. Puybasset



Le bac est repris par la grue du camion d'équarrissage, commandée par un joystick puis est reposé sur le plateau. ©A. Puybasset



Le caisson frigorifique est équipé d'un échangeur à froid statique. Grâce au système de motorisation à crémaillère (type portail), le plateau coulisse le long de rails jusqu'à une plateforme extérieure. ©A. Puybasset

érature positive réglable) dispose d'un échangeur à froid statique en inox compatible avec le lavage à haute pression et la désinfection. Garanti cinq ans, il ne craint pas la corrosion. » Grâce à un capteur au niveau de la porte, la production de froid est arrêtée dès lors que le caisson est ouvert.



De gauche à droite : Laurent Guillard, éleveur à Mauron, Dominique Martin de VMA, Gilles Humeau et Louis Chevallier-Chantepie de Degré Confort devant le caisson frigorifique Equabox équipé d'un plateau motorisé pour recevoir jusqu'à deux bacs d'équarrissage. © A Puybasset

ÉVITER LES ODEURS POUR LE VOISINAGE

« Avec le caisson réfrigérant, on réduit la manipulation des animaux morts », souligne l'éleveur. « Une fois sortis du bâtiment, ils sont stockés directement dans le bac à

équarrissage, sans transit par un congélateur. » Ils sont maintenus dans un endroit isolé jusqu'à l'arrivée du camion d'équarrissage, qui peut avoir lieu jusqu'à 48 heures après la demande

d'enlèvement. « Cela évite d'avoir de mauvaises odeurs et un bac visible de la voie publique. » Equabox est commercialisé par Degré Confort⁽¹⁾ au prix de 12 500 euros hors taxe,

installation incluse. Il est éligible aux aides PCAE. L'élevage de Laurent Guillard est le premier équipé. ☺

Armelle Puybasset

(1) contact@degreconfort.fr
02 40 46 75 69

ITAVI L'Itavi et le monde vétérinaire, représenté par la SNGTV, ont édité un arbre décisionnel, qui permet à l'éleveur confronté à un animal en souffrance de prendre la bonne décision.

Comment décider de la mise à mort des volailles

En élevage, il arrive qu'une maladie ou un accident entraînent des douleurs ou des souffrances intenses pour l'animal. Dans ce cas, la réglementation prévoit que l'éleveur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que les animaux soient mis à mort le plus rapidement possible, en leur épargnant douleur, détresse ou souffrance évitables.

Dans les faits, cette décision n'est pas facile à prendre pour l'éleveur, qui n'a pas forcément à sa disposition toutes les clés du choix.

DEUX APPRÉCIATIONS AVANT D'AGIR

Pour aider les éleveurs, l'Itavi et la société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) ont constitué un groupe de travail. Il a réfléchi aux cas pouvant donner lieu à une

mise à mort d'urgence, ainsi qu'aux alternatives possibles. La décision finale d'euthanasie est le résultat de deux appréciations, à commencer par la détection des signes de souffrance eux-mêmes déclinés en trois portes d'entrée : l'animal est-il visiblement malade ? Est-il blessé ? Ou bien a-t-il

des difficultés à accéder correctement à l'eau et à l'aliment (du fait de son faible développement par exemple) ?

FORMATION DE RÉFÉRENT EN BIEN-ÊTRE ANIMAL

Si la réponse est oui à l'une de ces trois questions, l'animal peut être placé en

infirmérie, ce qui évite la concurrence des congénères et apporte un confort accru avec accès privilégié à l'eau et à l'aliment.

Deuxièmement, pourra-t-il récupérer et rattraper le lot ? Si oui, cette solution doit bien sûr être privilégiée. Sinon, la mise à mort sera envisagée, en dernier recours.

Cet arbre décisionnel est en cours de déploiement dans les différentes productions et aidera l'éleveur à prendre la bonne décision. Il sera inclus dans les formations de référent en bien-être animal en cours d'élaboration.

Le groupe de travail poursuit sa réflexion sur les équipements à utiliser pour réaliser la mise à mort, sous l'angle du respect de l'animal mais aussi de leur praticité et de leur coût. ☺

Anne Christine Lefort

Face à un animal en souffrance

Trois portes d'entrée

- Animal visiblement malade
- Animal visiblement blessé
- Animal qui a des difficultés d'accès à l'eau et à l'aliment

Deux issues

- Mise en infirmérie pour récupération possible
- Mise à mort rapide en élevage

L'arbre de décision détaillé (ici les voies d'entrée et de sortie) de décision d'euthanasier ou pas une volaille en cours de lot sera bientôt inclus dans la formation des référents en bien-être animal.

Source : Itavi